



Genève, le 28 septembre 2015
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique, de la culture et du sport et du département des finances

Le collège Calvin retrouve une jeunesse

La fin de la restauration du collège Calvin a été célébrée samedi 26 septembre 2015 lors d'une cérémonie réunissant les autorités, les utilisateurs et les responsables du chantier. Huit ans de travaux ont redonné son lustre à un collège qui, par ses qualités architecturales, symbolise depuis 1559 l'attachement de Genève pour l'enseignement.

Le collège Calvin est, avec l'Hôtel de Ville et la cathédrale, l'un des trois principaux emblèmes du patrimoine architectural genevois. Il a, comme eux, conservé sa fonction d'origine. C'est aussi l'un des premiers édifices à avoir été classé à Genève. Il a été construit entre 1558 et 1562 sous l'impulsion de Jean Calvin. En fonction dès 1559 et longtemps dirigé par Théodore de Bèze, cet établissement résulte de la volonté de la République de rendre l'enseignement obligatoire. Les travaux qui viennent de s'achever ont permis de refaire les toitures, les façades et les intérieurs des deux bâtiments les plus anciens (ailes sud et ouest) ainsi que d'une petite annexe ajoutée au nord en 1840.

Ce chantier représentait un défi hors du commun, qui a été relevé de manière exemplaire par les architectes et les divers corps de métier, en parfaite collaboration avec les services chargés des constructions (rénovations et transformations) et du patrimoine, a souligné M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances (DF).

Pour sa part, Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), a rappelé qu'à l'origine, le Collège était essentiellement destiné à former des pasteurs et des missionnaires et qu'il n'accueillait que les garçons. En 1847 fut ouverte l'Ecole secondaire des jeunes filles, qui ne délivrait toutefois pas de certificats de maturité, obligeant celles qui souhaitaient l'obtenir à terminer leurs études à Calvin. Ce n'est qu'en 1969, avec l'ouverture du collège Rousseau, que la mixité a été introduite au Collège de Genève : depuis lors, les élèves sont répartis en fonction de leur domicile, le collège Calvin devenant un collège parmi d'autres au sein du Collège de Genève. La restauration célébrée samedi fait suite à de nombreuses interventions effectuées au fil du temps, notamment au XIXe siècle, avec l'extension de l'aile sud. La dernière rénovation partielle, concernant le bâtiment ouest, s'est achevée en 1998. Dès cette date, dans la volonté de préserver le bâtiment sud tout en restituant autant que possible son aspect d'origine, des investigations et des études ont permis d'en documenter la valeur historique et architecturale. Sa charpente, en particulier, constitue un véritable exercice de style, avec son axe faitier à double niveau de croix de Saint-André.

Page : 2/2

L'intervention laisse comme auparavant les grands volumes situés sous les toits dépourvus de chauffage, ce qui a nécessité de refaire l'isolation des classes et autres locaux situés au-dessous. Les lucarnes du XVIe siècle ont toutes été conservées et les toitures entièrement

recouvertes de nouvelles tuiles reprenant le mélange des formes hérité des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, ainsi que la couleur dominante. Une partie des tuiles anciennes récupérées, en particulier celles, rectangulaires, du XVIe siècle, sont posées sur la toiture de la cafeteria. Depuis la fin des travaux, les tilleuls plantés dans la cour restituent le charme d'antan aux yeux du visiteur.

Durant le chantier, des solutions provisoires ont été organisées pour fournir à l'enseignement des espaces de substitution sous la forme de pavillons dans l'atrium du bâtiment du XXe siècle et, à proximité, dans les cours des collèges Calvin et de Candolle. Les élèves et les enseignants qui ont subi ces inconvénients ont tous été conviés à la cérémonie et aux visites des parties restaurées du collège.

Pour

Pour tout complément d'information :

Mme Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DIP, T. 079 503 77 99 ;

M. Henri Roth, secrétaire général adjoint, DF, T. 076 616 70 77.